



## Résultats de répartition du contingent d'exportation des déchets carton au titre de l'année 2024

Il est porté à la connaissance des exportateurs des déchets carton que la commission de répartition du contingent des déchets carton a convenu de répartir ledit contingent sur les entreprises ayant déposé leur demande, comme suit :

Raison sociale	Quote-part accordée en tonnes
REDEPA	1 160,95
RECUPAP	393,39
SOREPAC	2 600,00
MACRAPA	2 145,61
MAROCYCLAGE	1 200,05
MAROPAP	0,00
<b>Total</b>	<b>7500,00</b>

**N.B :** Les entreprises concernées doivent exporter leurs quotes-parts au plus tard le 31 décembre 2024.

